

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure COQUEL

**1. Adoption du Projet Educatif Territorial (PEDT) et du plan mercredi de la commune de Boisseuil pour la période 2024-2027.**

Le 13 septembre 2021 et le 10 décembre 2021 le conseil municipal a adopté respectivement le Projet Educatif Territorial (PEDT) et le plan mercredi pour la période 2021-2024 afin de disposer d'un cadre de collaboration, rassemblant tous les acteurs du domaine de l'éducation et permettant de bénéficier d'aide financières accordées par l'Etat et la CAF aux collectivités territoriales pour l'organisation des temps périscolaires.

Le PEDT et le plan mercredi arrivant à échéance, il est proposé de les renouveler pour la période 2024-2027. Ces documents ont fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs et institutionnels et reprend le fonctionnement actuel ainsi que les évolutions envisagées par le groupe de pilotage.

Le renouvellement de cet engagement marque la volonté de la commune de Boisseuil pour poursuivre le processus engagé et développer sa politique enfance jeunesse autour des objectifs partagés par les différents partenaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le PEDT et le plan mercredi 2024-2027 tels qu'annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mise en place du PEDT et du plan mercredi avec la CAF de la Haute-Vienne et les services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

|                |                |                 |                     |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| <b>VOTE 23</b> | <b>POUR 23</b> | <b>CONTRE 0</b> | <b>ABSTENTION 0</b> |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

